

PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du lundi 27 septembre 2010

L'an deux mille dix, le lundi 27 septembre, les membres du Conseil communautaire, convoqués individuellement par lettre en date du 07 septembre 2010, se sont réunis en séance ordinaire et publique à Douains, sous la présidence de M. Gérard VOLPATTI, Président.

Il procède à l'appel nominal des délégués et constate la présence des **délégués titulaires** suivants :

Michel MÉNARD, Nicole DELATRE, Joseph PLACIER, Maurice LEVACHER, Michel DUVAL, Michel CITHER, Jocelyne RIDARD, Guillaume GRIMM, Joseph RENARD, Nicole NUYENS, Daniel BOISARD, Alain GUENEAU, Pascal JOLLY, Véronique SIPMA, Fernando ALVES, Claude LANDAIS, Louis-Joseph HENRY, Didier HERBEAUX, Marie-Josèphe LIGIER, Gilbert NOEL, François MARIN-RICCI, Jean-Louis PAUL, Marc VANCAEYZEELE, Yves ROCHETTE, Michel MARCHAND, Mauricette PERLY, Jean BONNAFOUS, Pascal LEHONGRE, Jean-Jacques CHOLET, Christian LE DENMAT, Céline MIRAUX, Patrick HEITZ, Jean-Pierre METAYER, Pierre ROUGEOT, Jack COQUENTIN, Gérard VOLPATTI, Cécile CARON, Pieternella COLOMBE, Dominique LE LOUEDEC, Jean-Michel MAUREILLE, Martial CHEVALLIER, Jean-Yves HILLION, Marcel BENY, Moïse LEVASSEUR, Philippe NGUYEN THANH, Jean-Luc PIEDNOIR, Jean-Claude MARY, Jean-Luc LECOMTE, Guillaume GUIBET, Lysianne ELIE-PARQUET, Claude ANSEAUME, Christian BIDOT.

Délégués suppléants votants / pouvoirs :

Jacky SABOURIN, Luc HEBERT, Vincent COURTOIS, Philippe DESPRES, Christian LEFEVRE, Jacqueline POTEL.

Jean-Marie PALAIS a donné pouvoir à Joseph RENARD.

Délégués suppléants non votants :

Isabelle BESSAC, Geneviève CAROF, Chantal SIMONETTI, Geneviève de SONNEVILLE, Daniel BRETON, Olivier BRUERE, Alain PLEGE, Jean BARBIER, Thierry CALVET, Frédérique DAIGREMONT, Henri BERGAMI, François LAMY, Hélène DUMUR, Henri VENTROUX, Olivier JOLY, Daniel GABANOU, Gilbert BERNARDIN, Michel BRICOUT, Gérard NININ, Jean-Luc MAUBLANC, Marie BONNANS, Eric PICHOU, Jean-Luc DELETRE, Michèle DUCARDONNET, Christelle JONOT, Pascal POISSON, Maryse AVICE, Bernard PATIN, Xavier AGUSTI, Hélène SEGURA, Christian ROUSSEAU, Marc WEIPPERT.

Délégués titulaires absents/excusés :

Jean-Michel de MONICAULT, Jacques POUCHIN, Pierre DURO, André TURC, Jean-François GAFFIOT, Claude BRICOUT, Lucien TESQUET, Jean-Marie PALAIS.

Délégués suppléants absents/excusés :

Béatrice GARROUCH, Bernard GUILLOIS, Armelle DEWULF, Pascal DUGUAY, Pierre LANCESTREMER, Claudie ASMONTI, Philippe SAMSON, Didier COURTAT, Yves DERA EVE, Claire LEMPERNESSE, Liliane HENRY, Michel VERGNOL, Serge CHAYE, Frédérique FAULQUE de JONQUIERES, Isabelle MACE, Nathalie BAZIRE, Jean JOUAULT, Claude WOLFF, Alain JOURDREN, Isabelle DUPONQ, Mohamed Ali ADRAOUI, Anne GRANIER.

M. Gérard VOLPATTI constate que le quorum est atteint

M. Jean-Louis PAUL (délégué titulaire de la commune de La Heunière) est désigné Secrétaire de séance.

En l'absence de ses délégués, la commune de Mérey ne sera pas représentée.

M VOLPATTI présente Mme Janick GAILLARD qui a été nommée Trésorière en remplacement de M. BLANQUIN.

Un rapport supplémentaire, concernant l'exonération des établissements cinématographiques de la cotisation foncière des entreprises, est proposé.

Le Conseil accepte à l'unanimité, le vote de ce rapport supplémentaire.

Les listes d'émargement relatives aux procès-verbaux des 31 mai et 23 juin, circuleront durant le Conseil.

Enfin, les communes pourront retirer, à l'issue de la réunion, des exemplaires du Contrat d'Agglomération 2008-2013 ainsi que des formulaires de recensement militaire, remis par le Ministère de la Défense.

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 90 / 09 / 2010

Tarifications 2011 des équipements touristiques de la CAPE : camping et auberge de jeunesse

Ce rapport est présenté par M. BENY.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De maintenir pour l'année 2011, les dates d'ouverture du **camping « Les Fosses Rouges »**, à savoir :
 - **Du 1^{er} au 31 Mars et du 1^{er} au 31 Octobre :**
de 9H00 à 11H00 et de 14H00 à 18H00
 - **Du 1^{er} Avril au 30 Septembre :**
de 8H00 à 11H00 et de 14H00 à 20H00.
- D'appliquer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2011 :

PRESTATIONS	TARIFS 2011
Adultes/nuit	2,70 €
Enfant – 7 ans / nuit	2,00 €
Emplacement / nuit	2,00 €
Véhicule / nuit	1,60 €
Animal domestique (vacciné) / nuit	0,50 €
Garage mort / mois	28,00 €
Emplacement à l'année / mois - 6 ampères	58,00 €
Emplacement à l'année / mois - 10 ampères	
Electricité 6 ampères et moins	3,00 €
Electricité 10 ampères	4,00 €
Camping-car	4,00 €
Achat d'un pain	1,15 €
Achat d'une baguette	0,90 €
Achat d'un croissant	0,85 €
Achat d'un pain au chocolat	1,00 €
Location d'un vélo pour ½ journée	3,00 €
Location d'un vélo pour la journée	5,00 €
Chèque de caution pour la location d'un vélo	80,00 €

NB : A ces tarifs, s'ajoute la taxe de séjour pour un montant par personne et par jour de 0,20 €.

- De maintenir pour l'année 2011, les dates d'ouverture de l'**Auberge de jeunesse**, à savoir : **du 1^{er} Avril au 30 Septembre** : de 7H00 à 10H00 et de 18H00 à 22H00.
- D'appliquer les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2011:

PRESTATIONS	TARIFS FUAJ 2011	TARIFS 2011
La nuitée par personne avec draps (2 sapins)	17 à 20 €	12,50 €
Petit déjeuner		4,30 €
Camping (Emplacement par nuit)	6,70 €	6,00 €
Location d'un vélo pour ½ journée	-	3,00 €
Location d'un vélo pour la journée	-	5,00 €
Caution pour la location d'un vélo	-	80,00 €
Carte FUAJ Internationale moins de 26 ans	11,00 €	11,00 €
Carte FUAJ Internationale plus de 26 ans	16,00 €	16,00 €
Carte FUAJ Internationale famille	23,00 €	23,00 €

NB : A ces tarifs, s'ajoute la taxe de séjour d'un montant de 0,20 € par personne et par jour.

★★★★★

Rapport 91 / 09 / 2010

Avis sur le Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) par débordement de l'Eure

Ce rapport est présenté par M. ROCHETTE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'émettre un avis favorable sur le projet de Plan de Prévention des Risques Inondation par débordement de l'Eure, sous réserve des deux modifications suivantes :
 - ✓ Passage en zone jaune du secteur de l'hôpital de Pacy sur Eure (constructible avec interdiction de réaliser un sous-sol), au lieu de zone bleue (constructible avec réserves : extensions autorisées dans la limite de 30 % de la capacité de l'ERP),
 - ✓ Sur la commune de Vaux-sur-Eure, possibilité de mettre en zone bleue le secteur entre la RD 71 et la rue de Boncourt en frange des habitations déjà existantes, plutôt que le long de la RD 71 qui serait maintenue en zone verte.
- D'affirmer le rôle de la CAPE comme relais, par l'intermédiaire du SCOT, pour l'application des orientations de ce document.

★★★★★

Rapport 92 / 09 / 2010

Rapport annuel sur l'exploitation de l'Espace Nautique de la Grande Garenne

Ce rapport est présenté par M. LEHONGRE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport annuel 2009 de la société Equalia relatif à l'exploitation de l'espace nautique de la grande garenne à Saint-Marcel.

En réponse à M. ALVES, M. LEHONGRE précise que la CAPE verse au délégataire, une subvention d'équilibre. A charge pour lui de gérer son budget.

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 93 / 09 / 2010

Tarifs complémentaires de la piscine Robert Taron

Ce rapport est présenté par M. HILLION.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver les tarifs complémentaires pour la piscine Robert Taron, tels que précisés ci-dessous, applicables à compter du 1^{er} octobre 2010 :

	2010/2011	
Activités aquatiques (avec encadrement fourni par la structure)	séance	Pass 12 entrées
Adultes CAPE	7 euros	70 euros
Adultes hors CAPE	9 euros	90 euros

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 94 / 09 / 2010

Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères

Ce rapport est présenté par M. LEHONGRE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de collecte, d'évacuation et de traitement des ordures ménagères.

M. LEHONGRE confirme que le rapport se base sur les quantités collectées et que les objectifs fixés, ont été atteints.

M. NGUYEN THANH regrette la réorganisation de la collecte du centre-ville de Vernon qui a pour conséquence, selon lui, un manque hygiène et de salubrité.

M. VOLPATTI indique que cette remarque concerne l'année 2010 alors que ce rapport se base sur l'activité 2009.

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 95 / 09 / 2010

Rapport annuel 2009 sur le transport urbain TransCape

Ce rapport est présenté par M. LEHONGRE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport annuel 2009 de la société TVS relatif à l'exploitation du transport urbain TransCape.

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 96 / 09 / 2010

Rapport annuel 2009 sur les lignes de transport 210, 230, 240 et 241 (DSP 07-182)

Ce rapport est présenté par M. LEHONGRE.

Il précise que ces lignes, gérées auparavant par le Conseil Général, ont été transférées à la CAPE, dans le cadre de sa compétence transport.

Le département finance partiellement le coût que représentent ces circuits qui desservent également des communes hors-CAPE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport annuel 2009 de la société TVS relatif à l'exploitation des lignes de transport 210, 230, 240 et 241 (DSP 07-182).

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 97 / 09 / 2010

Rapport annuel 2009 sur la ligne de transport 260 (DSP T04-023)

Ce rapport est présenté par M. LEHONGRE.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- D'approuver le rapport annuel 2009 de la société JACQUEMARD relatif à l'exploitation de la ligne de transport 260 (DSP T04-023).

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 98 / 09 / 2010

Rapport annuel 2009 sur le Prix et la Qualité des Services Publics (RPQS) de l'Eau et de l'Assainissement

Ce rapport est présenté par M. LEHONGRE.

M. LECOMTE rappelle sa volonté d'étudier la possibilité d'une gestion directe de ces services et précise que les élus vernonnais s'abstiendront sur ce rapport.

M. VOLPATTI lui rappelle, qu'à ce jour, 80 % du service et d'ores et déjà en régie directe et que la CAPE s'est engagée à y travailler.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité (5 abstentions)

- D'approuver le rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 99 / 09 / 2010

Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Modalités d'application de la redevance forfaitaire de contrôle

Ce rapport est présenté par M. LE DENMAT.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'acter le principe d'un remboursement du contrôle d'exécution des travaux dans le cas d'une annulation ou d'un refus de permis de construire,
- De conditionner ce remboursement à la confirmation écrite par le Maire de l'annulation ou du refus du permis de construire,
- De fixer le montant de ce remboursement à 70 €, correspondant à la part du contrôle d'exécution dans le forfait de 150 € relatif au contrôle de conception/exécution,
- D'actualiser l'annexe tarifaire du règlement du SPANC en tenant compte de ces propositions.

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 100 / 09 / 2010

Passage à la fiscalité mixte

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

En préambule, M. VOLPATTI remercie les délégués de leur participation active et constructive aux dernières commissions.

Il se satisfait de l'information faite auprès des conseillers municipaux.

Il cède la parole à M. CHOLET qui expose la problématique de ce dossier :

« Après la présentation, en décembre 2009, du bilan quantitatif et financier de la CAPE sur l'évolution des compétences transférées entre 2003 et 2009 et les perspectives budgétaires jusqu'en 2014, il vous avait été proposé de voter le principe du passage à la fiscalité mixte lors de la séance du Conseil Communautaire du 14 décembre 2009.

La majorité des délégués a décidé de rejeter cette proposition.

Le Bureau Communautaire a donc travaillé sur une autre piste : celle de la réduction des dépenses de fonctionnement.

Un énorme travail a été réalisé avec les services, les élus et notre tutelle afin de réduire nos charges de fonctionnement, avec le souci, de ne pas casser tout ce qui a été créé depuis 2003.

Le fruit de ce travail vous a été présenté lors d'une commission plénière des finances le 7 juin dernier.

Lors de cette séance, vous avez pu constater que les économies proposées s'élèveraient à près de 800 000 € d'ici 2015. Les réductions de dépenses proposées dans certaines compétences permettent de préserver au maximum les services que la CAPE a apportés aux habitants de son territoire.

Malgré la mise en place de mesures de réductions des dépenses, cumulées aux efforts budgétaires entrepris depuis deux ans, les perspectives financières actualisées démontrent que notre épargne nette devient négative dès 2013 et c'est l'impasse budgétaire dès 2014.

C'est pourquoi, en complément des réductions de dépenses, des recettes supplémentaires nouvelles restent nécessaires pour conserver un équilibre budgétaire au delà de 2015.

Lors de la Commission des Finances plénière du 07 juin nous avons donc évoqué la **nécessité de réfléchir à nouveau à l'institution de la fiscalité mixte.**

Avec les décisions prises en termes de réduction des coûts de fonctionnement, l'effort fiscal à consentir **ne serait plus aujourd'hui que d'environ 500 000 € alors que cet effort était évalué à plus de 1,5 million d'euros fin 2009.**

Les simulations, en termes de taux et de pression fiscale moyenne des ménages, vous ont été présentées le 7 juin et ont fait l'objet d'explications détaillées lors des différentes commissions qui se sont réunies début septembre.

Chaque délégué a pu pendant cette période de congés, mesurer l'importance de la décision qu'il doit prendre aujourd'hui.

Contrairement à ce que vous avez pu lire dans la presse, qui connaît mieux que quiconque ici dans les moindres détails le budget de la CAPE, « les perspectives financières qui vous ont été proposées ne sont pas des perspectives élaborées avec un scénario catastrophe pour que les délégués mettent dans l'urne le bon bulletin »

Non, ces simulations ne sont pas faites avec des dépenses « un peu gonflées » ou « des recettes sous estimées » comme nous avons pu également le lire dans la presse,

Ces perspectives financières ont été calculées avec réalisme, de façon très objective avec les éléments dont nous avons connaissance aujourd'hui !

Nous avons, avec la plus grande honnêteté et la plus grande transparence, communiqué sur l'avenir de notre communauté d'agglomération.

De même, aucun « chantage aux prestations » pour obtenir un vote favorable du Conseil Communautaire ne se cache derrière les propositions qui vous ont été faites.

Nous aurions pu continuer tranquillement, jusqu'en 2011 voire 2012, de voter nos budgets en aveugle et se prendre le mur de face dès 2013 à la grande surprise de tous.

Nous entendons d'ici les reproches que vous auriez été en droit de nous faire : comment en sommes nous arrivés là, pourquoi n'avez-vous pas prévu cette situation et qu'avez-vous fait pour l'éviter ?

Mais, comme chacun d'entre vous le sait, tout élu responsable doit avoir en mémoire que « diriger c'est prévoir ». C'est ce que nous avons fait en élaborant des perspectives financières jusqu'en 2015 !

J'en terminerais par quelques rappels fondamentaux :

Aujourd'hui le vote ne porte **que sur le principe de la mise en place de la fiscalité mixte à compter du 1^{er} janvier 2011.**

Si le vote se révélait favorable, la première année, lors du vote du budget primitif 2011, le Conseil Communautaire votera uniquement le produit attendu qu'il souhaite percevoir au titre des impôts ménages. Ce sont les services fiscaux qui fixeront les taux de chaque impôt ménage.

Afin de limiter la pression fiscale, le montant de ce produit sera recalculé en fonction :

- De l'impact des réductions des dépenses de fonctionnement 2010-2015;
- Du report des excédents constatés au compte administratif 2010 ;
- De l'actualisation de la prospective financière.

Est-il bon d'insister sur le fait que le montant du produit fiscal à inscrire en 2011 est important car c'est ce montant qui doit nous permettre d'assurer une continuité financière au-delà de 2015.

Contrairement à ce que vous avez pu lire, le montant de 500 000 € qui ressort de l'estimation actuelle, n'est nullement nécessaire pour boucler le budget 2011. Le montant qui vous serait proposé de voter au budget primitif 2011 correspondra au besoin nécessaire pour passer le cap de 2015.

Ce n'est qu'en 2012 que le conseil communautaire procédera au vote des taux avec le choix de leur maintien ou de leur progression.

Cependant, la mise en place de la fiscalité mixte n'est pas un chèque en blanc !

En effet, la loi prévoit « un garde fou ». L'augmentation maximum des taux des EPCI ne peut être supérieure à l'augmentation moyenne des taux pondérés des communes qui la composent. Cela signifie que la CAPE ne pourra pas augmenter ses taux plus que l'augmentation moyenne des 41 communes.

Par ailleurs, il reste au Conseil Communautaire la possibilité lors du vote des budgets de ne pas voter l'augmentation des taux proposée !

En conclusion, chaque délégué détient par son vote l'avenir de notre Communauté d'Agglomération et peut faire que cet avenir soit le moins dramatique possible pour les habitants de notre territoire qui se verraient privés des nombreux services que la CAPE a créés et fait évoluer depuis sa création !

Sur la base de ces éléments, je vous propose d'approuver le passage d'une fiscalité à Contribution Economique Territoriale Unique (ex Taxe Professionnelle Unique) à une fiscalité mixte ».

M. NGUYEN THANH émet les remarques suivantes :

- Ce nouvel impôt vient compenser l'absence de TP dont le taux aurait dû, selon lui, être augmenté en son temps.
- L'évolution du développement économique du territoire, au travers du Normandie Parc, l'inquiète et regrette les choix qui ont été faits.
- Le dossier Fieschi a engendré des coûts de procédure préjudiciables.
- Financer le rond-point de la ZAC des Saules fut également une erreur en raison de l'évolution de ce dossier aujourd'hui.
- La réforme de l'Etat est selon lui, injuste et aurait dû faire l'objet d'une motion. Les économies nécessaires aujourd'hui sont la conséquence de cette mesure.
- La projection financière effectuée prend en compte un GVT (Glissement Vieillesse Technicité) de 3,5%, évolution trop importante selon lui.

Intervention de M. LECOMTE :

- Il s'interroge sur le « caractère démocratique » d'une nouvelle présentation de ce rapport.
- Il regrette de devoir choisir entre la mise en place d'un impôt supplémentaire ou la réduction de services à la population et considère anormal le paiement du transport scolaire des primaires et maternelles.
- Il rejoint M. NGUYEN THANH sur la nécessité d'intervenir auprès de l'Etat et sa réforme.
- La CAPE est selon lui, une « assemblée de concertation » qui n'a pas de légitimité pour décider de l'instauration d'un nouvel impôt.

M. PIEDNOIR fait lecture à l'assemblée d'un courrier adressé par un habitant vernonnais qui conteste le fait que ce dossier soit de nouveau, à l'ordre du jour.
Il demande que le vote de ce rapport se fasse à bulletins secrets.

M. JOLLY informe l'assemblée que les délégués de Gasny voteront contre ce rapport, à l'unanimité, pour les raisons suivantes :

- Les pistes d'études d'économie semblent trop restreintes, d'autres compétences auraient pu être étudiées.
- Créer une taxe supplémentaire dans un contexte économique déjà difficile apparaît inopportun.
- Il conviendra peut-être de revoir la pertinence de mener l'ensemble des actions du Contrat d'Agglomération 2008/2013.
- Les élus de Gasny auraient souhaité être alertés plus tôt sur les difficultés financières que traduise cette prospective financière de la CAPE.

M. MARY votera favorablement ce rapport qui entérine le « principe » d'une nouvelle fiscalité pour la raison suivante :

Il serait dommage de se priver d'un outil qui éviterait l'impasse budgétaire, engendrant ainsi des conséquences bien plus néfastes pour les ménages.

Il précise cependant, qu'il sera très vigilant sur les taux qui seront proposés ainsi que sur l'utilisation de cette nouvelle recette.

Il espère notamment qu'une partie de ces ressources supplémentaires contribuera aux actions liées au développement durable (transports en commun...).

M. PLACIER se dit « partagé » face à la décision qu'il doit prendre. Il soutient l'esprit de solidarité de la CAPE mais se considère également comme maire responsable de 1 200 habitants.

Il analyse le déséquilibre entre les recettes versées à la CAPE et les services dont la commune de Breuilpont a bénéficié en contrepartie.

Il considère que les communes ont du supporter le coût des charges transférées par la CAPE.

Il croit en l'intercommunalité « par principe » mais pense que la mutualisation a ses limites.

Il se dit disposé à trouver des solutions permettant d'éviter l'impasse mais qu'il serait souhaitable de revenir sur certaines compétences transférées.

M. GRIMM suggère une « chasse au gaspillage » au travers de différents exemples : réduction des indemnités des membres du Bureau Communautaire, éviter le déplacement d'un agent pour distribuer des documents sur l'ensemble du territoire, etc...

M. METAYER indique que la réduction des investissements serait une piste. M. CHOLET rappelle que ceux-ci ont été presque divisés par deux entre 2008 et 2010.

M. GUENEAU s'inquiète de la mise en place, à terme, d'une taxe unifiée au niveau des communes, permettant à la CAPE d'être seul décideur en matière de taux.

M. CHOLET apporte les éléments de réponse suivants :

- L'évolution du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) est liée aux changements d'échelon, aux avancements de grade liés à l'ancienneté ou aux réussites aux concours.
Si un agent est nommé en cours d'année, il faudra prévoir l'année suivante sa nouvelle rémunération sur douze mois.
- Plus de 100 000 € d'économies ont été réalisés dans le domaine de l'enfance et la jeunesse. Les listes d'attente, de ce fait, s'allongent mais tous les enfants ont été accueillis dans les accueils de loisirs de la CAPE.
- S'agissant de la réforme de la taxe professionnelle, il précise qu'un fonds de garantie sera fixé et versé en compensation. Cette somme restera fixe même si une entreprise quitte le territoire. Il rappelle, par ailleurs, que la TP a fait l'objet d'un lissage. Certaines entreprises ont subi une augmentation importante en raison d'un taux de départ très faible pour quelques communes.
- Il confirme que la taxe d'habitation du Département sera reprise au même taux, ainsi que le foncier non bâti du Département et de la Région.
La CAPE ne pourra pas augmenter ses taux plus que l'augmentation moyenne des 41 communes.
- M. CHOLET regrette l'absence d'esprit communautaire ressenti au travers de la remarque du maire de Breuilpont.

M. VOLPATTI complète les propos de M. CHOLET :

- S'agissant du Normandie Parc, les dispositions du nouveau règlement de zone permettent d'appliquer désormais, un Coefficient d'Occupation des Sols (COS) de 0,50 au lieu de 0,35 ce qui permet de réduire le prix des terrains à 15 € HT le m².

Il rappelle par ailleurs que la CAPE a bénéficié des recettes de la vente des terrains. Sur ce point, Mme SEGURA estime qu'il ne faut pas se satisfaire de ces cessions et considère qu'il faut favoriser l'emploi sur cette zone d'activités.

M. VOLPATTI précise que le chargé de mission au développement économique est à ce jour, en contact avec 25 PME et PMI.

Enfin, il informe l'assemblée de l'évolution importante que connaît ce dossier aujourd'hui :

- La société Terre Solaire a déposé un permis de construire pour une superficie de 7 800 m².
 - Une entreprise du domaine de la métallerie, actuellement locataire à la pépinière d'entreprises, va déposer une demande de permis de construire, sur un terrain de 4 000 m².
 - Une société de plasturgie va déposer une demande de permis de construire, sur un terrain de 2 000 m².
- S'agissant de la caserne Fieschi, un nouvel assistant à maîtrise d'ouvrage sera désigné en septembre 2011 afin de permettre de relancer cette opération.
 - S'agissant du rond-point des Saules, M. VOLPATTI regrette les recours mais considère que cet investissement a contribué à réduire les accidents et à mieux sécuriser le site.
 - S'agissant du transport, M. VOLPATTI rappelle, qu'avant la création de la CAPE, la Communauté de Communes de Pacy-sur-Eure faisait participer les parents au travers des quatre taxes. La mise en place aujourd'hui de ces tarifs est donc basée sur le principe d'équité.

Le vote est effectué à bulletins secrets.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à la majorité :

30 voix Pour

29 voix Contre

- D'approuver le passage d'une fiscalité à Contribution Economique Territorial Unique (ex Taxe Professionnelle Unique) à une fiscalité mixte, à compter du 1^{er} janvier 2011.

★★★★★

Rapport 101 / 09 / 2010

Budget 2010 – décision modificative n° 2

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

En réponse à la remarque de Mme DELATRE, M. CHOLET précise que les agencements et acquisition de matériel au Siège, consistent à des travaux de cloisonnement et d'archivage.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de décision modificative n° 2 du budget principal 2010, tel que présenté, pour la section d'investissement.

★★★★★

Rapport 102 / 09 / 2010

Budget annexe de l'assainissement 2010 – décision modificative n° 2

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de décision modificative n° 2 du budget annexe de l'assainissement 2010, tel que détaillé ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION

Les modifications apportées en dépenses, qui ne modifient pas le montant global de la section d'exploitation, sont les suivantes :

- Chapitre 011 (article 61558) : + 90 000 € pour l'entretien de la station de Sainte-Colombe-près-Vernon;
- Chapitre 022 : - 90 000 € sur les dépenses imprévues.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les modifications apportées en dépenses, qui ne modifient pas le montant global de la section d'investissement, sont les suivantes :

Opération	Libellé	Localisation	Compte	Montant	Observations
27200802	Travaux ISO 14001	Pacy-sur-Eure	2315	21 000 €	Complément pour débitmètre
27200509	Rue Pasteur	Pacy-sur-Eure	13111	3 710 €	remboursement trop-perçu AESN
41200305	Travaux divers	Villiers-en-Désœuvre	2315	30 000 €	Débitmètres (arrêté Police des Eaux)
17200508	Phase 3	Giverny	2315	-54 710 €	
TOTAL				0 €	

★★★★★

Rapport 103 / 09 / 2010

Budget annexe de l'eau en régie 2010 – décision modificative n° 2

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de décision modificative n° 2 du budget annexe de l'eau en régie 2010, tel que détaillé ci-dessous :

SECTION D'EXPLOITATION

Les modifications apportées, qui ne modifient pas le montant global de la section d'exploitation, sont les suivantes :

- Chapitre 67 (article 673 « titres annulés sur exercices antérieurs ») : + 30 000 € ;
- Chapitre 022 (dépenses imprévues) : - 30 000 €.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les modifications apportées, qui ne modifient pas le montant global de la section d'investissement, sont les suivantes :

- Opération 254200838 (Renforcement Jouy-sur-Eure - rue Bout de Bas) : + 20 000 € ;
- Opération 10200800 (Administration générale) : + 6 300 € pour le SIG ;
- Opération 254200839 (Renforcement Fontaine-sous-Jouy - rue de l'Ancienne Forge) : - 26 300 €.

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 104 / 09 / 2010

Election d'un 16^{ème} Vice-Président en charge du renouvellement urbain

Ce rapport est présenté par M. VOLPATTI.

Il précise ne pas vouloir de « guerre politique » avec le Département et la Région. En conséquence, il propose de conserver les trois vice-présidences vernonnaises.

M. NOEL propose de réduire les indemnités des Vice-Présidents.

M. VOLPATTI rappelle qu'un pourcentage de 30 % sur l'indice de rémunération est appliqué bien qu'il puisse atteindre 44%.

Il affirme assumer sa fonction et l'indemnité qu'elle suppose.

M. NGUYEN THANH insiste sur l'importance de cette vice-présidence qui devrait permettre de faire avancer un dossier complexe.

Il propose ainsi la candidature de M. Guillaume GUIBET à cette fonction.

M. MAUBLANC propose que M. NGUYEN THANH se porte candidat. Il considère que le maire de la commune principale de l'agglomération doit siéger, selon lui, au sein du Bureau Communautaire, permettant ainsi d'entériner toutes rivalités entre la CAPE et Vernon.

M. NGUYEN THANH se satisfait de la co-présidence au groupement de commande du projet ANRU et reconnaît qu'une telle mission demande une disponibilité qu'il n'a pas.

M. Guillaume GUIBET, délégué titulaire de la commune de Vernon et Maire-Adjoint en charge des finances, se présente comme candidat à la vice-présidence en charge du renouvellement urbain

Le vote est effectué à bulletins secrets.

MM. NOEL et GRIMM ne souhaitent pas participer au vote.

Il en ressort les résultats suivants :

M. Guillaume GUIBET : 20 voix

M. Philippe NGUYEN THANH : 15 voix

M. Gilbert NOEL : 2 voix

Bulletins blancs : 18

Bulletins nuls : 2

M. Guillaume GUIBET est élu seizième Vice-Président de la CAPE, en charge du renouvellement urbain.

Le Bureau Communautaire se compose donc des membres suivants :

- M. Gérard VOLPATTI, Président,
- M. Pascal LEHONGRE, 1^{er} Vice-Président en charge des Affaires générales,
- M. Yves ROCHETTE, 2^{ème} Vice-Président en charge de l'Aménagement du Territoire et du Développement économique,
- M. André TURC, 3^{ème} Vice-Président en charge des Transports,
- M. Jean-Jacques CHOLET, 4^{ème} Vice-Président en charge des Finances,
- Mme Cécile CARON, 5^{ème} Vice-Présidente en charge de la Communication et du réseau Médiathèques,
- M. Moïse LEVASSEUR, 6^{ème} Vice-Président en charge des Travaux,
- M. Jean-Yves HILLION, 7^{ème} Vice-Président en charge des Sports,
- M. Christian LE DENMAT, 8^{ème} Vice-Président en charge de l'Eau Potable et de l'Assainissement,
- Mme Mauricette PERLY, 9^{ème} Vice-Présidente en charge de la Politique de la Ville,
- M. Marc VANCAEYZEELE, 10^{ème} Vice-Président en charge de l'Environnement et des Déchets,
- Mme Céline MIRAU, 11^{ème} Vice-Présidente en charge de l'Enfance et de la Jeunesse,

- M. Marcel BENY, 12^{ème} Vice-Président en charge du Tourisme,
- M. Pascal JOLLY, 13^{ème} Vice-Président en charge de l'Enseignement Musical et des Centres Culturels,
- M. Jean-Claude MARY, 14^{ème} Vice-Président en charge du Développement Durable,
- M. Jean-Luc PIEDNOIR, 15^{ème} Vice-Président en charge de l'Equilibre de l'Habitat,
- M. Guillaume GUIBET, 16^{ème} Vice-Président en charge du Renouveau Urbain.

★ ★ ★ ★ ★

Rapport 105 / 09 / 2010

Cotisation Foncière des entreprises – exonération des établissements cinématographiques

Ce rapport est présenté par M. CHOLET.

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

– D'approuver :

- L'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises, à hauteur de 50 %, pour les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition,
- L'exonération de Cotisation Foncière des Entreprises, à hauteur de 33 %, pour les mêmes établissements réalisant plus de 450 000 entrées au cours de l'année précédant celle de l'imposition.

★ ★ ★ ★ ★

Dans le cadre du projet de Schéma de Cohérence Territorial, M. ROCHETTE rappelle les dates suivantes :

- mardi 28 septembre 2010 à 19h00 : réunion publique SCOT à Pacy-sur-Eure,
- jeudi 30 septembre 2010 à 19h00 : réunion publique SCOT à Vernon,
- Samedi 02 octobre 2010 : Rando' SCOT – départ de BUEIL à 9h30.

La séance est levée à 21 h 00

Le Président,

Gérard VOLPATTI